

Formation

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Formation](#)

Les passerelles L2 Droit : pré rentrée CPGE, PACES et double cursus

28 août 2017 1 septembre 2017

Arsenal

Les étudiants autorisés à s'inscrire directement en 2ème année de licence de droit sont invités à consulter l'emploi du temps des cours de mise à niveau



La Faculté de droit et science politique de l'Université Toulouse Capitole ouvre ses portes aux étudiants de médecine, d'odontologie, de pharmacie, de maïeutique et de kinésithérapie, ainsi qu'aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Conditions d'admission pour intégrer la deuxième année de Licence en Droit (sur avis d'une commission pédagogique) :

- soit avoir été autorisé à s'inscrire en 2ème année d'une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE), conformément à la convention signée entre l'Université Toulouse 1 Capitole et les lycées de l'Académie de Toulouse ayant des classes préparatoires aux grandes écoles filières « économiques et commerciales » ou « Lettres et sciences sociales ».

- soit avoir obtenu 10/20 à l'ensemble de la 1ère année de Médecine.

Procédure d'admission

Fin août, les nouveaux inscrits suivront des cours obligatoires de mise à niveau (non assortis d'examens) et bénéficieront durant l'année d'un suivi méthodologique propre.

En outre, ils pourront, s'ils le souhaitent, participer à l'université d'été organisée par la Faculté de Droit de Toulouse sur inscription via le formulaire ci-dessous.



Il est important de prendre en compte cette offre de passerelles dans un projet de réorientation pour des étudiants qui, bien que de bon niveau, pensent ne pas franchir le barrage des concours.

Mises en place depuis plusieurs années, pour la " passerelle CPGE / droit " et depuis 5 ans pour la " passerelle médecine / droit " (PACES), elles ont déjà accueilli, respectivement plus d'une centaine d'étudiants dont un grand nombre a été admis en 3ème année de Licence avec mention.

Mise à jour le 12 juillet 2017

[Télécharger le programme](#)